

H.E. António Guterres Secrétaire général Nations Unies New York, NY 10017

La Garenne Colombes, le 21 avril 2019

Objet : Lettre de ré-adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous réaffirmer que la Société EQUINOXE MOBILIER soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de renouveler notre soutien au Global Compact par la promotion de ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. EQUINOXE MOBILIER fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous sommes au regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la public de notre Communication sur le progrès car les différents sujets que nous souhaitons améliorer demandent un investissement important en matière de temps et d'implication financière.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

- 1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Veneur

Karin TRESSENS Codirigeant Thierry ALLAIN Codirigeant